

Traitement des opposants

L'Ethique et les Sources Potentielles d'Ennuis (PTS)

L'entourage de l'adepte

Au fur et à mesure de la « progression » d'un scientologue dans l'échelle des OT, ses anciennes règles de morale sont mises à mal par les règles morales internes (Ethique), uniquement orientées vers la diffusion de la doctrine (dissémination) dans le monde. Le travail de coupure de ses relations personnelles avec les non-scientologues, appelés Raw Meet (viande crue) ou Wog (en anglais, « métèque »; en Scientologie terme péjoratif désignant ceux qui ne sont pas scientologues) est entrepris sur lui depuis le stade où l'auditeur détecte qu'il a un problème avec quelqu'un de sa famille, sa mère sans doute, ou bien son père ; il lui est alors conseillé de prendre de la distance avec elle ou lui, probablement ennemi de « l'église » ou tout au moins qui gêne son développement et qui est une Source Potentielle d'Ennuis (PTS).

Parmi les adeptes

Un système de contrôle et de délation extrêmement coercitif est progressivement installé et normalisé.

L'application des procédures d'audition ne permet aucune déviation possible à aucun niveau. En cas de doute sur l'éthique d'un adepte, c'est-à-dire sur sa volonté de tout faire pour disséminer la doctrine scientologue, celui-ci est rétrogradé en PTS : il doit refaire des auditions et avouer ses crimes, lesquels sont consignés par écrit et pourront un jour être utilisés contre lui. L'adepte doit « remonter sa condition d'existence » au moyen de peines applicables à chaque degré de condition : travaux durs et ininterrompus, restriction de sommeil et de nourriture, mise en quarantaine. Il existe 12 degrés de condition allant de la confusion et la trahison jusqu'à la puissance. Des investigations sont menées sur sa vie intime, suivies d'une vérification de sécurité par audition et électromètre. A un certain niveau, l'adepte coupable d'actions ou d'omissions de nature à gêner ou à détruire la Scientologie est déclaré suppressif. Il peut subir un traitement inhumain dans l'un des centres de la secte (RPF ou Rehabilitation Project Force) voire, à une époque, être déclaré gibier de potence (Fair Game) pour les traîtres ayant divulgué des secrets aux ennemis de la Scientologie.

Les ennemis de la Scientologie

Depuis les premières condamnations judiciaires (et les attendus extrêmement sévères et circonstanciés de certains juges aux USA, en GB, France, Australie, etc), les tentatives avortées de manipulation des services secrets américains et de gouvernements étrangers, L. Ron Hubbard a fixé sa politique de toujours répondre à une attaque par une attaque supérieure, quitte à fournir de fausses preuves, créer des rumeurs, etc. tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les ennemis de la Scientologie sont déclarés suppressifs (qu'il s'agisse de professions, comme les psychiatres, d'associations, ou de personnes comme certains juges, certains journalistes, ecclésiastiques, familles d'adeptes,...). Les adeptes scientologues doivent leur nuire (les réduire) en leur appliquant une des 22 procédures définies par L. Ron Hubbard¹.

La propagande noire est destinée à ruiner leur réputation auprès de leur entourage familial et professionnel : toute action est autorisée pour l'objectif recherché qui est de faire cesser la « menace » représentée par un suppressif : enquête sur son passé, vols de courrier, rumeurs, voire montage d'un accident ou d'un scandale,...

Parmi les très nombreux cas de propagande noire, citons les deux plus connus en France concernant deux auteurs de livres traitant de la Scientologie :

« Le Dr JM Abgrall, désigné à Marseille comme expert-psychiatre chargé d'analyser 400 dossiers saisis dans les différents locaux de la Scientologie, puis dans l'instruction du procès Vic à Lyon : courrier volé (entraînant la perte de contrats), rumeurs diffamatoires auprès de confrères, JM Abgrall a pu porter plainte contre un membre imprudent du CCDH et la responsable du CCDH et du Bureau des Affaires Spéciales de l'OSA France qui a reconnu avoir dirigé l'enquête. Les deux scientologues ont été condamnés pour vol et complicité de vol en 1996.

Julia Darcondo, ex-scientologue : ses compte-rendus d'auditions et autres dossiers très personnels, ainsi que des documents copiés des greffes de tribunaux ont été présentés à son éditeur pour l'empêcher de publier (ce dernier ne se laissa pas intimider). Julia Darcondo retrouvera plusieurs fois ses pneus crevés. » (Grande enquête sur la scientologie, une secte hors la loi, Arnaud Palisson, Ed Favre, 2003, 263 p).

* * *

¹ Scientologie, vol au dessus d'un nid de gourous, LENZINI José : Ed Plein Sud, 1996, p.236 à 252